

CHAPITRE IX

L'ART ET LA SCIENCE.

La grande fête
romaine.

509. 494.
367 av. J.-C.

Dans l'antiquité les progrès de l'art et de la poésie sont étroitement liés aux fêtes populaires. Les *grands jeux* ou *jeux romains* (I, p. 304) que nous avons vus sous les rois former, à l'imitation des Grecs, la solennité principale de la fête extraordinaire d'actions de grâces, s'accroissent encore durant la période actuelle, et par le nombre et par la durée des réjouissances. Ils devaient jadis commencer et finir le même jour; mais, après l'heureuse issue des trois grandes réformes de 245, 260 et 387, ils sont allongés chaque fois d'un jour, en sorte qu'à la fin de l'époque où nous sommes, ils durent quatre jours pleins¹. Une autre modification plus importante

¹ Les détails qu'on lit sur les *fêtes latines*, dans Denys d'Halic., (6, 95). Cf. Niebuhr, 2, 40), et surtout dans Plutarque (ce dernier, il est vrai, se fondant sur un autre passage du même Denys, *Camill.* 42), doivent vraisemblablement plutôt s'appliquer aux *jeux romains*. Entre autres motifs de décider, je renvoie à Tite-Live (6, 42), qui en fait pleine foi. (Cf. *Ritschl, parerg.* 1, p. 313). Denys, persistant, comme il lui arrive souvent, dans une de ces erreurs dont il est coutumier, a interprété tout de travers la dénomination de *Ludi Maximi*. Une autre tradition, d'ailleurs, rattache l'origine de la grande fête, non pas, suivant l'opinion commune, à la défaite des Latins com-

est celle-ci : confiée désormais à la surveillance et aux soins des *édiles curules* (387) (p. 72), qui viennent d'être expressément institués, la fête des *grands jeux* perd son caractère de solennité extraordinaire, elle n'est plus célébrée pour l'accomplissement d'un vœu émané du général d'armée; et elle prend sa place dans le calendrier parmi les anniversaires réguliers. Mais, comme par le passé, elle se termine officiellement par le spectacle principal de la course des chars, laquelle n'a lieu qu'une seule fois. Pour les autres jours, le gouvernement laisse au peuple le soin de ses amusements, bien qu'il ne manque ni de musiciens, ni de danseurs, ni de sauteurs de corde, escamoteurs ou bouffons gratuits ou à louer. En 390, une autre innovation est introduite, qui concorde avec l'arrangement nouveau de la périodicité fixe et de l'allongement de la fête. Durant ses trois premiers jours, un échafaud en planches est dressé dans l'arène aux frais de l'État, et des représentations scéniques y attirent la foule. Comme d'ailleurs il ne faut pas être entraîné au delà d'une juste limite, il est ouvert, une fois pour toutes, un crédit de 200,000 as (14,300 *thalers*, ou 53,625 fr.) sur le trésor pour parfaire les frais : ce crédit n'a pas été dépassé jusqu'au temps des guerres puniques. Le surplus des dépenses est mis à la charge des édiles, chargés de l'emploi de la somme. Tout porte à croire qu'ils n'ont eu que bien rarement encore à contribuer de leurs propres deniers. Le théâtre ainsi inauguré, revêt aussitôt la forme grecque : son nom seul l'atteste assez (*scæna*, *σκηνή*). Ces tréteaux étaient plus

mandés par le premier Tarquin, mais à leur défaite sur les bords du lac Régille (Cic., *de Divin.* 1, 26, 55. Dionys., 7, 71). Les indications, fort importantes d'ailleurs, relatées par ce même auteur à l'endroit que nous venons de citer, ne peuvent, en réalité, s'appliquer qu'aux grandes fêtes annuelles et non à une fête votive accidentelle. Ce qui le prouve, c'est qu'il y est question de son retour périodique et d'un chiffre de frais correspondant exactement avec celui qu'on trouve énoncé dans le *Pseudo-Asconius* (n. 142, édit. d'Orell.).

367 av. J.-C.

364.
Le théâtre.

Chanteurs
ambulants.

La satire.

L'art est
profession vile.

spécialement affectés aux joueurs d'instruments et aux bouffons de toutes espèces, aux flûtistes surtout, dont les plus renommés et les meilleurs venaient de l'Étrurie. A dater de ce jour, Rome a sa scène publique, désormais ouverte aux œuvres de ses poètes. Car les poètes sont déjà nombreux dans le Latium. Les acteurs et chanteurs ambulants (*grassatores*¹, *spatiatores*) allaient de ville en ville, et de maisons en maisons, colportant leurs chansons (*satura* : I, p. 39) accompagnées de danses mimiques au son de la flûte. Le mètre n'était autre que le mètre saturnien, seul alors connu. (I, p. 300). Nulle action précise dans ces petits poèmes; nul dialogue obligé: on s'en peut faire une idée par les *ballate* et les *tarantelle*, tantôt improvisées, tantôt débitées sur la même note, qui de nos jours encore arrêtent les passants devant la porte des *osterie* romaines. Les tréteaux de la fête reçurent aussi ces baladins; et de là, je le répète, sortit le théâtre. Ses débuts ne sont pas seulement modestes, comme partout; ils sont aussi tout d'abord l'objet d'une rigoureuse censure. Voyez les XII Tables; elles s'attaquent à ces chansons mauvaises ou frivoles; elles infligent des peines sévères à quiconque débite des chants magiques ou même satiriques contre un citoyen, ou va les réciter devant sa porte; elles interdisent aussi les *pleureuses* dans les funérailles². Mais si les restrictions légales demeurèrent sans effet, l'art encore enfant reçut une blessure bien plus profonde sous le coup de la proscription morale, décrétée contre tous ces métiers frivoles et mercenaires par l'austérité inintelligente et dure des vieux Romains. « La profession de *poète* était jadis inconnue: » c'est Caton qui parle: « Ils méritèrent le nom de fainéants

¹ [Poeticæ artis honos non erat... si qui in ea re studebat,.. grassator vocabatur. — Cat. dans A. Goll. Noct. attic. II, 2, 7.]

² [Qui malum carmen incantasset — malum venenum. (VIII^e Table). — Mulieres genas ne radunto. Neve lessum funeris ergo habento (X^e Table.)]

ceux qui les premiers s'y adonnèrent, ou allèrent chanter dans les banquets! » Danseurs, musiciens, chanteurs ambulants et à gages se virent donc atteints d'une double tache, et à raison de la nature de leurs exercices et aussi parce que l'opinion publique tint en plus grand mépris, chaque jour, tous ceux qui gagnaient leur vie en faisant payer leurs services. Jadis on était plus indulgent; on pardonnait à l'ardeur joyeuse de ces jeunes gens qui se mêlaient aux *mascarades* à caractère usitées dans le pays latin (I, p. 299); mais, monter sur le théâtre public pour de l'argent et sans masque, devint chose vile: chanteur et poète, danseur de corde et arlequin, tous furent mis impitoyablement sur la même ligne. Les censeurs (p. 256) les déclarèrent indignes de servir dans la milice civique, et de voter dans l'assemblée du peuple. La direction des représentations scéniques fut placée, chose remarquable, sous la surveillance spéciale de la police urbaine; et de plus, quiconque exerçait la profession d'artiste dramatique se vit à la merci d'un arbitraire sans recours de la part du magistrat. A la fin de la représentation, celui-ci jugeait les acteurs: le vin coulait à flots pour les habiles, et le bâton jouait sur les épaules de ceux déclarés mauvais. Enfin tous les officiers publics de la cité, quels qu'ils fussent, avaient sur eux, en tout lieu et à toute heure, le droit de châtement corporel et d'arrestation. Quoi d'étonnant dès lors, si la danse, la musique et la poésie, celles du moins qui se produisent sur la scène, étaient tombées dans les mains des plus vils parmi le peuple, et surtout dans les mains des étrangers. La poésie n'a encore qu'un rôle infime: les étrangers n'ont pas intérêt à s'y adonner. On peut sans difficulté reconnaître que, dès ces temps, la musique sacrée et profane à Rome est devenue essentiellement étrusque, et que l'ancienne flûte latine, si estimée jadis, a cédé le pas à d'autres instruments venus

du dehors (I, p. 296). — De littérature poétique, il n'est évidemment pas question. Les jeux des masques, les récits scéniques ne se font pas sur un texte rédigé à l'avance; l'acteur les improvise selon les besoins du moment. — Quelques œuvres écrites ont-elles alors vu le jour? Les temps postérieurs n'ont rien cité qu'une sorte de catéchisme des *œuvres et des jours*, qu'une sorte de programme de travaux donné par un paysan à son fils¹ et que les poésies pythagoriciennes d'Appius Claudius, dont nous avons parlé (p. 290), et qu'il faut certainement considérer comme la première imitation latine de la poésie de la Grèce. On peut aussi noter une ou deux inscriptions en vers saturniens, qui seraient de la même époque. (p. 288).

L'histoire.

Fastes des magistrats.

463 av. J.-C.

Les commencements de l'art historique, comme ceux du théâtre, appartiennent à la période actuelle. Les événements contemporains notables, et l'arrangement sur des bases tout de convention de la légende anté-historique de Rome, font la matière de ces premiers travaux. Les faits contemporains prennent place dans les listes des magistratures. La plus ancienne de toutes, celle que les antiquaires romains ont eue sous les yeux, et qui nous est parvenue par leur intermédiaire, provenait, à ce qu'il paraît, des archives du temple de Jupiter Capitolin. Elle contient les noms consulaires annuels, à dater de *Marcus Horatius*, qui consacra ce temple le 13 septembre de l'année de sa charge; elle mentionne le vœu fait à l'occasion d'une épidémie sous les consuls *Publius Servilius* et *Lucius Aebutius* (l'an 291 de la ville, suivant la computation usitée désormais), et aux termes duquel

¹ Il en reste un court fragment : « *Après sec automne et printemps mouillé, Camille, belle récolte en blé.* » — [*Hiberno pulvere, verno luto, grandia farra, Camille, metes.*] — Nous ne savons pas sur quoi se fondaient ceux qui regardaient ce poème comme le plus ancien poème Romain. (Macr. *Saturn.* 5, 20. — *Fest. ep.*, v. *Flaminius*, p. 93. — M. Serv. sur *Virg. Georg.* 1, 101. — *Plin.* 17, 2, 14).

un clou devra être fiché tous les cent ans dans la muraille du sanctuaire. Plus tard, c'est aux hommes instruits dans la science des mesures et des écritures, c'est aux pontifes, que fut donnée la mission de tenir à jour les listes des magistrats; et, par suite, d'inscrire les années, comme ils inscrivaient déjà les mois. Leurs livres prennent alors le nom de *fastes*, qui sert aussi plus spécialement à désigner les *jours judiciaires* (*dies fasti*). L'institution des *Annales officielles* a dû suivre de près l'expulsion de la royauté, car il fallut bien alors, pour constater la série chronologique des actes publics, constater officiellement aussi la succession des magistrats annuels. Mais les plus anciennes et les premières de ces listes, si elles ont en effet existé, ont vraisemblablement péri dans l'incendie des Gaulois, de 364. La liste du collège des pontifes s'est complétée, sans doute, en s'aidant des *Annales capitoline*, et en remontant aussi loin qu'elles-mêmes. Nous possédons une liste de consuls, complétée après coup, pour les détails accessoires et notamment pour les faits généalogiques, à l'aide des généalogies privées de la noblesse, et s'appuyant d'ailleurs, pour tout ce qui est essentiel, sur des documents contemporains et dignes de foi; mais elle n'indique qu'imparfaitement et par à peu près les années selon le calendrier, parce que les chefs de la cité n'entraient en charge ni au nouvel an, ni à un jour fixé une fois pour toutes; parce que les prises de possession avaient lieu tantôt à une époque, tantôt à une autre; et que souvent, enfin, les interrègnes entre deux consulats se plaçaient tout à fait en dehors de l'échéance annale des charges. Lors donc qu'on voulut faire le compte des années du calendrier, en prenant les listes officielles pour base, il fallut préciser d'abord la date exacte de l'entrée en fonctions et de la sortie pour chaque magistrature, les interrègnes y compris; ce qui fut fait de très-bonne

390 av. J.-C.

heure. Du reste, on fit concorder la série des magistrats annuels avec la série par années du calendrier : on donna à chacune de ces années son couple de magistrats, et quand il se présenta des lacunes, on les combla au moyen d'années supplémentaires; celles-ci, dans les Tables varoniennes plus récentes, portent les chiffres suivants : 379 à 383, 421, 430, 445, 453. A partir de l'an 291 de la ville, la liste romaine, dans son ensemble, sinon dans les détails, concorde avec le calendrier : elle est donc, au point de vue chronologique, un document aussi sûr que le calendrier lui-même, avec toutes ses graves déficiences, a permis de le dresser. Pour les quarante magistratures annuelles qui précèdent l'an 291, bien que tout contrôle nous manque, les indications semblent également exactes¹. Mais en remontant plus haut que l'an 245, la chronologie est perdue. — Il n'y a point eu chez les Romains d'ère de computation adoptée par l'usage commun. Pourtant, en matière de choses sacrées, on calcule à dater de la consécration du temple de Jupiter Capitolin, qui sert aussi de point de départ aux listes des magistratures.

463 av. J.-C.

463.

309.

L'ère Capitoline.

Chronique.

Il était naturel de mentionner, à côté des noms des magistrats, les événements les plus importants survenus durant leur charge. De telles mentions furent faites et servirent, plus tard, à écrire la *chronique* romaine, de même qu'au moyen âge les *Tables paschales* avec leurs courtes notices, ont fourni de précieux éléments à l'histoire. Ces mentions remontaient jusqu'à la plus ancienne série des Tables annuelles; et l'on y a retrouvé, par exemple, l'indication du partage en vingt-une tribus, en l'an

¹ Il n'y a que les premières années de la liste qui prêtent au soupçon, et auraient pu être ajoutées dans les temps ultérieurs, pour faire un chiffre rond de 120 années, à partir de l'expulsion des rois jusqu'à l'incendie gaulois. [V. au *Corp. Insc. Latin.* de Mommsen, les *Fasti consulares*, p. 445 à 456, et aussi les *Commentarii ad fastos anni Juliani*, p. 351 et 39.]

259 (p. 40), et celle de l'enlèvement du vieux figuier du *Forum*, en 260 (I, p. 254). Un peu plus tard, la chronique est régulièrement et officiellement écrite; et le *livre annal* (*liber annalis*) des pontifes relate désormais tous les noms des magistrats et tous les faits notables. Avant l'éclipse de soleil du 1^{er} juin 351, qui, peut-être, n'est autre que celle du 20 juin 354, on n'en trouve aucune autre indiquée comme ayant été vue à Rome. Ce n'est guère non plus qu'au commencement du v^e siècle de la ville, que les chiffres du cens peuvent être tenus pour vrais (I, p. 130; et II, p. 245). C'est aussi à partir de la seconde moitié du v^e siècle que sont inscrits dans la chronique toutes les expiations publiques, tous les signes merveilleux pour lesquels il est fait des sacrifices propitiatoires. Enfin, dans la première moitié de ce siècle encore, suivant toute apparence, le livre des annales a été organisé d'une façon régulière; en même temps, cela va de soi, les anciennes listes ont été révisées suivant les calculs indiqués par nous tout à l'heure, en se conformant à l'ordre des années, et en y ajoutant, au cas de besoin, un certain nombre d'années complémentaires. Mais le grand pontife a beau inscrire exactement les courses de guerre et les colonisations, les pestes et les temps de cherté, les éclipses et autres prodiges, les décès des prêtres et des hommes considérables, les nouvelles lois, les résultats du cens; il a beau placer son livre dans sa demeure officielle, pour y perpétuer les souvenirs du passé, et les tenir à la disposition des citoyens, ce n'est point là encore l'histoire, tant s'en faut. A la fin de notre période, les énonciations des annales, en ce qui touche les faits contemporains, étaient très-insuffisantes, et laissaient le plus ample champ à l'arbitraire des annalistes futurs. On en trouve la preuve frappante quand on compare la mention qui y est faite de la campagne de 456 avec le texte de

495 av. J.-C.

494.

403.

400.

295.

l'inscription tumulaire du consul *L. Scipion Barbatus*¹. Impossible, pour les historiens postérieurs, de tirer des notes frustes du livre officiel un récit clair, lisible et suivi; impossible pour nous, quand bien même nous le posséderions encore dans sa forme primitive², d'y puiser les matériaux d'un travail régulier et complet sur les événements de cette époque. Au reste, ce n'était point à Rome seulement que se tenait le livre annal. Chaque ville latine, comme elle à ses pontifes, a aussi son registre officiel: on le sait par quelques débris venus jusqu'à nous de ceux d'*Ardée*, d'*Amérie*, d'*Interamne sur le Nar* (auj. *Terni*³). Leur perte est chose regrettable: elles eussent fourni vraisemblablement, recueillies et comparées ensemble, un trésor de faits pareils à ces chroniques conventuelles où la critique moderne va chercher avec succès le tableau historique du moyen âge. Malheureusement, on a mieux aimé à Rome compléter les lacunes de l'histoire en donnant droit d'asile aux brillants mensonges des Grecs, ou à ceux imaginés à l'instar de la Grèce.

Arbres
généalogiques.

En dehors de ces maigres documents, rédigés d'une main peu sûre quoique officielle, on ne rencontre, durant la période actuelle, aucun travail réel d'histoire directe, enregistrant et les dates précises et les faits. De chroniques privées, nulle trace; seulement, dans quelques maisons considérables, l'usage s'était établi de dresser des tables de famille, dont l'importance était grande au point de vue du droit: l'arbre généalogique y était peint sur les murs du vestibule. Assurément on

¹ [V. *supra*, p. 88.]

² Suivant les annales, Scipion commanda en Étrurie; son collègue, dans le Samnium. Durant cette même année, la Lucanie est alliée avec Rome. — Suivant l'inscription, au contraire, Scipion prend deux villes dans le Samnium, et fait la conquête de toute la Lucanie.

Samnio cepit, subigit omne Loucanam....

³ M. Mommsen a donné et commenté les fragments qui nous restent de ces annales et fastes des villes de l'Intérieur au *Corp. Insc. Lat.*]

y faisait mention des charges remplies; et les listes, ainsi dressées, constituaient un sérieux point d'appui pour les traditions de famille; un peu plus tard, il y fut joint des indications biographiques. Quant aux *oraisons commémoratives* [*laudes*], toujours prononcées aux funérailles des nobles morts, le plus souvent par un de ses proches, elles ne renfermaient pas seulement l'énumération de ses vertus et de ses dignités; elles rappelaient aussi les exploits et les vertus des ancêtres; et elles se transmirent de bonne heure de familles en familles par la tradition des souvenirs. Source précieuse de renseignements qui autrement, se seraient perdus, elles ont souvent aussi prêté matière aux falsifications et aux interversions de faits les plus audacieuses.

En même temps que l'histoire commence à être écrite à Rome, commence aussi pour les temps anté-historiques le travail des arrangements et des récits mensongers. Leur source est la même que partout ailleurs. Certains noms, certains faits, les rois Numa Pompilius, Ancus Marcius, Tullus Hostilius, la défaite des Romains par le roi Tarquin, puis l'expulsion des rois Tarquins par le peuple, s'étaient vraisemblablement perpétués dans la bouche de tous, en conservant, dans l'ensemble, le cachet de la vérité. Les traditions des races nobles, la chronique Fabienne, par exemple, avaient empêché d'autres faits de tomber dans l'oubli. Ailleurs, les institutions primitives, celles juridiques notamment, avaient revêtu les formes du symbole ou de l'histoire: témoin, la consécration de Rome, rattachée à la légende du meurtre de Rémus; la suppression de la *vendetta* du sang après le meurtre de Tatius (I, p. 203, *note 2*); les nécessités de la défense de la ville et les ordonnances relatives au pont de bois, concordant avec l'aventure d'Horatius Coelès¹;

L'histoire
primitive
de Rome,
selon
les Romains.

¹ V. Plin l'ancien (*Hist. nat.* 36, 15, 400). Il fait toucher du doigt le sens exact de la tradition.

l'origine de l'appel au peuple, et l'exercice du droit de grâce racontés dans le beau récit des Horaces et des Curiaces; témoin encore, l'affranchissement, et la collation du droit civique aux affranchis, dans l'affaire de la conjuration des Tarquins révélée par l'esclave *Vindex*! Il en faut dire autant de la légende de la fondation de Rome, à l'aide de laquelle Rome se rattache au Latium, et à l'ancienne métropole latine d'Albe. D'autres faits encore: les surnoms, par exemple, portés par les grands citoyens, devinrent l'objet de commentaires historiques. C'est ainsi que Publius Valerius, le *serviteur du peuple* (*poplicola*), donna matière à une multitude d'anecdotes. Le *figuier sacré du Forum*, d'autres lieux et d'autres particularités de la ville eurent, à leur tour, leurs chroniques pieuses nées en foule sur ce même sol où, mille ans plus tard, germeront les légendes des *Merveilles de la ville* (*Mirabilia urbis*¹). En même temps on s'efforce de relier entre eux tous les contes, toutes les traditions; de dresser la liste complète des sept rois, d'arrêter les dates de leurs règnes; et, calculant par générations communes, de leur assigner une durée totale de 240 ans². On commence même à inscrire ces calculs dans les relations officielles. Bientôt les traits principaux du récit, sa chronologie toute vicieuse se fixent, se précisent d'une manière immuable; et cela, même avant l'ère littéraire des Romains. Quand, en 458, la *louve d'airain*, allaitant les deux jumeaux Romulus et Remus, est fondue et érigée près du figuier sacré, déjà les Romains, vainqueurs des La-

296 av. J.-C.

¹ [Histoire et description légendaire de Rome, imprimée plusieurs fois, à dater du xv^e siècle et bien connue de tous les antiquaires. Elle porte aussi le nom de *Graphia aureæ urbis Romæ*. — V Ozanam, *Docum. inédits*, p. 160.]

² On comptait, ce semble, 3 générations pour un siècle, ce qui donnait 233 ans $\frac{1}{3}$ de durée, soit 240 en nombres ronds, à la royauté. De même on avait fixé à 120 ans l'intervalle compris entre l'expulsion des rois et l'incendie de la ville (p. 298 à la note). Ces chiffres s'expliquent facilement: nous avons dit ailleurs comment, par exemple, pour les mesures de surface, on avait été conduit à en accepter d'analogues.

tins et des Samnites, professent, sur les origines de leur ville, des croyances populaires identiques à celles que Tite Live adoptera plus tard. Dès 465, le Sicilien Callias, fait mention des *Aborigènes*: imagination naïve et premier essai de la critique historique chez les races latines. Les chroniques veulent raconter toujours les temps antérieurs à l'histoire, et, si elles ne remontent pas jusqu'à la création du ciel et de la terre, du moins elles s'efforcent d'aller jusqu'à celle des sociétés. Il est un fait certain, c'est que les tables des pontifes portaient inscrite *l'année de la fondation de Rome*. Et tout nous porte à croire que, quand, vers la première moitié du v^e siècle, le collège des pontifes, ne se contentant plus des simples listes des magistrats, voulut écrire un véritable et plus utile annuaire, il plaça tout d'abord en tête l'histoire, inconnue jusque-là, des rois de Rome, et celle de leur chute. Puis, comme il reportait la fondation de la République au 13 septembre 245, jour de la consécration du temple de Jupiter Capitolin, il fit ainsi concorder (mais ce n'était là qu'une vaine apparence), et la chronologie des annales, et les faits sans date antérieurs à l'histoire. L'*Hellénisme* n'a pas été non plus sans faire sentir aussi son influence dans ces rédactions primitives. Les rêveries relatives aux *Aborigènes* et à la population qui leur a succédé; les récits de la vie pastorale avant la culture des terres; Romulus métamorphosé en un dieu Quirinus (I, p. 225), ont un aspect fortement grec. Numa, cette pieuse et nationale figure, la sage nymphe *Egérie*, subissent de nombreuses retouches; leur légende s'altère par le mélange de traditions pythagoriciennes étrangères, et n'appartiennent déjà plus à la pure et primitive époque romaine. De même que les récits des temps préhistoriques de Rome, les généalogies des grandes familles sont remaniées et complétées: il se fait, à leur occasion, tout un travail héraldique qui, bon gré, mal gré, rattache

289 av. J.-C.

Vers 300.

509.

ces familles à d'illustres aïeux : ainsi les *Æmiliens*, les *Calpurniens*, les *Pinariens* et les *Pomponiens* descendront des quatre fils de Numa, *Mamercus*, *Calpus*, *Pinus* et *Pompo* : ailleurs les *Æmiliens* veulent avoir pour ancêtres *Mamercus*, fils de Pythagore, surnommé *Αιμύλος*, « le persuasif. » En dépit de ces réminiscences grecques, que l'on retrouve partout, il faut dire pourtant que l'histoire de la ville et des *gentes*, à cette époque, conserve son caractère propre et relativement national : elle est vraiment née à Rome, et elle tend bien moins à jeter un pont entre Rome et la Grèce, qu'entre Rome et le Latium.

L'histoire primitive de Rome, selon les Grecs.

Rattacher l'Italie à la Grèce, tel est, au contraire, le but de tous les récits, de toutes les fictions helléniques. Chez les Grecs, la légende suit pas à pas et partout les connaissances géographiques, à mesure qu'elles s'étendent ; et les romans sans nombre de leurs navigateurs errants transforment en une sorte de drame les descriptions de la terre qu'ils nous ont laissées. Mais, en même temps, leur légende est rarement naïve et originale. Dans le premier livre d'histoire où se trouve mentionné le nom de la Rome ancienne (l'histoire sicilienne d'*Antiochus* de Syracuse, s'arrêtant en 330), on lit qu'un homme appelé *Sicelus* est allé de Rome en *Italie*, c'est-à-dire dans la péninsule du *Bruttium*. Ce récit met simplement en œuvre l'affinité de race des Romains, des *Sicules* et des *Bruttiens*, ou *Brettiens* : la main des artistes grecs n'en a point encore travesti la couleur ; mais c'est là aussi une rare exception. Les Grecs éprouvent avant tout le besoin de représenter le monde barbare comme issu d'eux, ou conquis par eux ; et, dès les temps reculés, ils prétendent enlacer les terres de l'Ouest dans le réseau de leurs fables. — En ce qui touche l'Italie, le mythe d'*Hercule*, et celui des *Argonautes* n'ont qu'une minime importance ; toutefois, *Hécateé* (mort après 257) connaît déjà les colonnes d'*Hercule* : de la mer Noire, il conduit

497

le navire *Argo* dans l'océan Atlantique, et de là dans le Nil, d'où il le fait rentrer dans la Méditerranée. Les voyages des héros, au retour de la guerre de Troie, sont d'un tout autre intérêt. Quand se lève l'aurore des connaissances géographiques relatives à l'Italie, on voit *Dionède* errant dans l'Adriatique, et *Ulysse* égaré dans les mers *Tyrrhéniennes* (I, p. 189). Ces dernières régions, du moins, répondent assez bien aux indications de la légende homérique. Jusque dans le siècle d'Alexandre, elles passent, chez les Grecs, pour le théâtre des hauts faits du héros de l'*Odyssée* ; *Éphore*, qui finit d'écrire en 414, et le prétendu *Scylax* (vers 418), suivent à peu de chose près la même tradition. Des voyages des Troyens fugitifs, les anciens poèmes ne disent rien. Homère même fait régner *Énée* dans la Troade sur les Troyens qui ont survécu à la chute d'*Ilion*. C'est *Stésichore*, ce grand remanieur des mythes, qui le premier (122-201), dans un récit de la « destruction d'*Ilion*, » a conduit *Énée* dans l'Ouest : enrichissant ainsi la mythologie de sa patrie et celle de son pays d'adoption, la Sicile et l'Italie méridionale, il y mit de nouveau, en face les uns des autres, les héros troyens et les chefs hellènes. Le premier, il esquissa ces fables poétiques adoptées aussitôt, et achevées par les poètes ses successeurs : déjà il montre *Énée* sortant des ruines fumantes de Troie avec sa femme et son enfant, et portant son vieux père sur les épaules : il identifie même, chose remarquable, les Romains avec les *Autochtones* siciliens et italiotes. *Misène*, par exemple, le clairon de la flotte, est l'éponyme d'un promontoire célèbre¹. Le vieux mytho-

340. 336 av. J.-C.

Stésichore.
632-553.

¹ Il faut également attribuer à Stésichore, et à cette identification imaginée par lui des indigènes de l'Italie et de la Sicile avec les Troyens, les colonies troyennes, mentionnées par Thucydide, par le Pseudo-Scylax et d'autres encore, et le récit de la fondation de Capoue par des émigrés troyens. [Sur la légende de Misène, v. *Æneid.* liv. VI, v. 449 et 59.]

logue entrevoyait vaguement certaines affinités entre les Barbares italiotes et les Grecs : il s'était imaginé que sur la terre italienne, les premiers se rattachaient par de poétiques liens aux *Achéens* et aux Troyens d'Homère. En effet, la nouvelle fable troyenne se mêle de plus en plus avec l'ancienne Odyssée, à mesure qu'elle se répand dans la péninsule. Selon *Hellanicus* (qui écrivait vers 350), Ulysse et Énée seraient venus en Italie par la Thrace et le pays des Molosses (Épire) ; mais une fois débarquées, les femmes troyennes auraient brûlé les vaisseaux ; puis Énée aurait fondé Rome, en lui donnant le nom de l'une d'elles. Aristote (370-432), lui aussi, raconte, mais avec moins d'absurdes détails, qu'une flotte achéenne, jetée à la côte latine, aurait été incendiée par les esclaves troyennes ; et que les Latins descendraient précisément, et des Hellènes ainsi contraints à demeurer sur le sol italien, et de ces femmes venues d'Ilion. La légende se compliqua en outre d'éléments indigènes, dont la connaissance avait été portée jusqu'en Sicile vers la fin de ces siècles, à l'aide des relations actives existant entre cette île et la péninsule ; et dans la version de la fondation de Rome, adoptée par le Sicilien *Callias* (vers 465), on trouve mêlés et confondus les mythes d'Ulysse, d'Énée et de Romulus¹. Mais le véritable auteur de la légende définitive et populaire de l'émigration des Troyens, est *Timée* de *Tauromenium* [*Taormine*], en Sicile, dont le livre s'arrête en 492. Le premier, il conduit Énée à Lavinium, que celui-ci fonde d'abord, et où il asseoit ses pénates troyens ; plus tard, il lui fait aussi bâtir Rome. Timée semble avoir enfin

¹ Suivant le récit de *Callias*, une femme venue d'Ilion à Rome aurait épousé *Latinus*, roi des Aborigènes, et lui aurait donné trois fils, *Romos*, *Romylos* et *Telegonos*. Ce dernier, qui, sans nul doute, figure dans cette fable à titre de fondateur de *Tusculum* et de *Prœneste*, appartient évidemment à l'Odyssée.

opéré le mariage de la légende d'Énée et de celle de l'*Élise* ou *Didon* tyrienne : à l'entendre, c'est *Didon* qui aurait fondé Carthage ; et la même année aurait vu naître les deux villes plus tard rivales. Toutes ces nouveautés trouvèrent créance, soit à raison même du lieu et du temps où écrivait *Timée*, alors que se préparaient les orages des guerres entre Rome et Carthage, soit aussi parce que les mœurs et les usages du Latium avaient fourni un texte aux nombreux récits colportés en Sicile : ce qu'il y a de sûr, c'est que la fable de l'*Énéide* n'a pas été inventée dans le Latium, et qu'elle n'a pu y venir que comme tant d'autres chimériques romans colportés par la vieille « *faiseuse de contes* ». *Timée* avait sans doute ouï parler du temple des Dieux domestiques érigé à *Lavinium* ; mais pour aller y retrouver les *Pénates* apportés de Troie par les *Énéades*, il lui a fallu, certes, puiser dans sa propre fantaisie. J'en dirai autant du fameux et habile parallèle entre le *cheval romain* des sacrifices d'octobre², et le cheval, instrument funeste de la ruine de Troie ! J'en dirai autant de cet inventaire *exact et précis* des sanctuaires de *Lavinium*, où se voyaient, suivant le véridique auteur, des *bâtons de héraut en fer et en airain*, et jusqu'à un *vase d'argile*, fabriqués à Troie ! Par malheur, nul n'avait vu ces dieux pénates dans les siècles qui suivirent : mais qu'importe ! *Timée* est bien l'un de ces historiens qui ne sont jamais plus sûrs de leur fait que quand ils parlent de l'inconnu. *Polybe* avait raison en conseillant de ne pas le croire, surtout quand il se vantait, comme au cas actuel, de s'appuyer exclusivement sur les sources. Ce rhéteur de Sicile n'osa-t-il pas aussi

¹ [Peut-être faudrait-il emprunter au titre de la XIII^e satire de notre *Mathurin Régnier*, l'appellation qui nous semble le mieux rendre le nom peu respectueux donné par notre auteur, à la Grèce (*Sammelvettel*). Il y a là comme un souvenir des austères antipathies du vieux *Caton*.]

² [Le sacrifice du cheval, (*Equus bellator*) avait lieu le 15 octobre. V. *Preller, Mythol.*, p. 299.]